



HAL
open science

Les courtisans français et italiens. Identités collectives et socialisation sportive à l'époque moderne

Serge Vaucelle

► **To cite this version:**

Serge Vaucelle. Les courtisans français et italiens. Identités collectives et socialisation sportive à l'époque moderne. Verlag Turia + Kant. Sport and the Construction of Identities, pp.859-867, 2007, 978-3-85132-494-5. <hal-03028248>

HAL Id: hal-03028248

<https://hal.science/hal-03028248v1>

Submitted on 16 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Serge VAUCELLE, docteur en Histoire (EHESS, 2004), CetSAH, Paris
Prag-EPS, UFR STAPS Orléans - FRANCE

Ce texte est initialement publié dans :

VAUCELLE Serge, « **Les courtisans français et italiens. Identités collectives et socialisation sportive à l'époque moderne** », in KRATZMÜLLER Bettina, MARSCHIK Matthias, MÜLLNER Rudolf, SZEMETHY Hubert D., TRINKL Elisabeth (eds), *Sport and the Construction of Identities, Proceedings of the XIth International CESH-Congress*, Vienne, 17 au 20 septembre 2006, Verlag Turia + Kant, Vienne, 2007, pp. 859-867.

« Les courtisans français et italiens »

Identités collectives et socialisation sportive à l'époque moderne

Avant d'étudier la construction sociale de l'identité collective des courtisans français et italiens entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, il convient de vérifier préalablement si le concept d'identité possède un sens à l'époque moderne. Est-il en effet pertinent de poser le problème de la construction d'une identité collective quand elle touche à la structure même de la société d'ancien régime ? A la suite de Georges Dubyⁱ et Georges Dumézilⁱⁱ, on sait que cette société elle était fondée sur une tripartition fonctionnelle et réunissait trois ordres : « les prêtres, les guerriers et les paysans ». Aussi, avant même la bascule de l'ancienne société d'ordres en société de classes, il faut vérifier si l'identité d'un groupe social n'est pas en train d'évoluer, considérer si la société médiévale puis moderne demeure à ce point figéeⁱⁱⁱ. La présente étude s'applique donc à repérer comment l'émergence d'une identité sociale s'opère sur cette période. Pour cela, il est nécessaire retenir dès à présent une définition de l'identité sociale comme celle – proposée par Denis Cuche en 1996 – d' « une norme d'appartenance nécessairement consciente et fondée sur des oppositions symboliques »^{iv}.

Le projet de l'étude est de découvrir comment une identité nouvelle se construit au travers de pratiques corporelles inédites. Ce travail, qui scrute les courtisans français, porte également un regard sur l'aristocratie italienne dans la mesure où se sont établis à cette époque des relations très étroites entre ces deux nations et des rapprochements directs en termes de formation corporelle et sportive. Sans revendiquer une histoire comparée, le propos est finalement d'observer des mutations différentes qui se réalisent de façon parallèle avec comme support des activités sportives apparemment similaires. Au final, il sera possible d'envisager la mutation de pratiques traditionnelles en sports selon des normes qui apparaissent comme originales. En effet, le processus en action ne semble pas reproduire de façon exclusive le modèle habituel des pratiques athlétiques anglo-saxonnes ou les théories classiques de la rationalisation des sports (celle proposée par Allen Guttmann dès 1978 par exemple^v). Il semble préciser en revanche la sportivisation des jeux par procès de civilisation et recul de la violence (dont Norbert Elias a posé le cadre en 1939^{vi}). Il nous apparaît ainsi possible d'envisager l'existence d'un troisième modèle de naissance des sports (qui s'applique présentement à l'escrime et à l'équitation) aux côtés des deux modèles présentés comme hégémoniques dans la constitution du système des sports au XIX siècle : les sports issus d'Angleterre et les gymnastiques issues d'Europe continentale^{vii}. C'est ainsi qu'en même temps

que la société de l'Occident médiéval (puis la société moderne) vit une mutation dans la définition de l'ordre des chevaliers combattants, des identités nouvelles se constituent et s'élaborent à l'échelle des nations. Des manières de jouer et de se comporter à la Cour vont se différencier puis se codifier. Elles laissent apercevoir non seulement l'émergence de sports aristocratiques nouveaux - des sports qui ne fonctionnent pas selon le modèle anglais qui explosera au XIX^e siècle - mais également l'apparition d'Ecoles nationales développant des sports « à la Française », « à l'Italienne » ...

Mutation d'un ordre et essor du pédagogique

La mutation identitaire de la noblesse entre le Moyen Âge et l'époque moderne est un phénomène relativement bien mis en évidence. Au Moyen Âge, le chevalier assurait sa réputation par son courage au combat, c'est-à-dire par sa « vertu ». A la Renaissance, alors que les anoblissements vont bon train et que la noblesse de robe se développe, on accorde une importance croissante aux origines familiales et au « sang »^{viii}. A l'approche du XVII^e siècle, c'est le poids grandissant de « l'institution » de la noblesse, c'est-à-dire son éducation, qui va intégrer la cadre de l'identité aristocratique. C'est ainsi qu'à l'époque classique l'appartenance à la noblesse ne se décrète plus, qu'elle s'apprend sans cesse et se démontre régulièrement. On assiste à la naissance de la « société de Cour » dont Norbert Elias a décrit le cadre^{ix} – société qui s'organise autour du personnage central du monarque ou du Prince. Les aristocrates rustres du monde médiéval semblent s'être changés en courtisans bien intégrés dans cette nouvelle société. Le personnage du *Corteggiano* - le Courtisan – vient de naître sous la plume de Baldassare Castiglione en 1528.

A cette époque, les modèles culturels dominants se tournent résolument vers le passé et vers l'Italie. Pour le passé, la période de l'Antiquité exerce un attrait véritable sur l'âge de la « Renaissance » puisque cette période vise au renouveau des valeurs anciennes. Pour l'Italie, il faut se souvenir que les grandes cités transalpines alors en plein essor politique, économique et culturel au milieu du XVI^e siècle développent une influence grandissante qui dépasse les frontières des royaumes. De plus, le poids politique des Médicis sur la monarchie française n'est pas à exclure de la dynamique de cette évolution. Aussi, dans une époque marquée par l'attirance culturelle italienne, la jeune aristocratie française dépense toute sa fortune pour aller se former en masse en Italie dans les premiers établissements d'éducation nobiliaire qui s'y développent. Ils visitent donc ces nouvelles « Académies » qui proposent des entraînements équestres et l'apprentissage de la nouvelle escrime. Aussi, comme l'a démontré Georges Vigarello^x, dans cette société de Cour naissante deux « Arts » nouveaux deviennent en peu de temps le contenu de base de la formation du gentilhomme - l'art équestre, l'art de l'épée. Ils sont enseignés et se coupent progressivement des activités traditionnelles de formation du chevalier médiéval.

La présente étude vise à montrer comment des activités sportives, qui utilisent largement les techniques et le vocabulaire italien, vont prendre rapidement possession d'un territoire vierge, et œuvrer pour une prise de conscience de son originalité par l'aristocratie française. Dans cette optique, une étude détaillée de l'ensemble des traités d'éducation corporelle du nouveau courtisan aux XVI^e et XVIII^e siècles a été menée. Une périodisation en trois temps devrait permettre de mieux saisir l'importance de l'essor du modèle transalpin, puis la dynamique de la récupération identitaire française et son appropriation ultime par les pédagogues du royaume. Finalement, nous essaierons de voir comment, alors que le modèle italien embrase toute la haute société de cour, une manière de jouer bien française semble émerger au sein des jeux physiques de la noblesse.

La formation académique italienne (vers 1530-1580)

Les premiers traités qui sont édités en Italie remontent aux années 1530. Ils sont l'œuvre de techniciens des exercices corporels, personnages dont on connaît également les qualités de praticien, d'ingénieur ou de mathématicien, qui tentent d'établir un modèle de compréhension du corps humain et de sa motricité sportive. Ces traités couvrent donc principalement le domaine de l'équitation et de l'escrime, qui sont les principales activités enseignées dans les « Académies » italiennes^{xi}.

Afin de caractériser ce pan de la littérature didactique, il convient de relever que l'objectif principal des auteurs italiens est de modéliser une pratique en proposant sa décomposition théorique forcée. Une analyse du geste toute primitive est alors proposée, bien souvent arbitraire et artificielle. C'est ainsi, par exemple, que les allures du cheval sont codifiées, que ses déplacements sont décrits avec précision pour entrer dans des catégories particulières – qui sont nommées les « mesures » ou les « airs » (comme la pesade, la cabriole chez Grisone, l'oursade et le saut de mouton chez Fiaschi, la courbette ou le galop gaillard chez Corte). Au delà de la structuration rationnelle du champ sportif, tous ces exercices sont pensés pour leur efficacité sur le champ de bataille. De nombreuses pages de ces traités abordent encore les moyens d'habituer les chevaux à la vue des armes, au bruit des arquebusades ou aux coups d'artillerie. L'insistance militaire est ici permanente. Si Fiaschi tente d'introduire les partitions musicales pour dresser les chevaux « par les tons & accords de Musicque », ce n'est pas par souci artistique mais plus prosaïquement pour enseigner à la monture des moyens de rythmer sa course afin d'échapper aux embuscades^{xii}.

Dans le domaine de l'escrime, le constat est similaire. Les maîtres commencent à présenter les diverses manières de tenir l'épée, distinguant la variété des coups en relation avec les parties du corps de l'adversaire. Ils décomposent parfois les gardes en fonction de la position des tranchants de la lame comme chez Marozzo^{xiii}. En cherchant à simplifier la représentation du corps dans les illustrations de son traité, Agrippa achève cette théorisation par la production d'une simple géométrie^{xiv}. Di Grassi élabore également des repères très raisonnés qui analysent les protections du bouclier ou divisent la lame en quatre parties différentes en fonction de l'utilisation que l'on en fait (pour parer, tailler ou percer)^{xv}. Si les efforts de ces théoriciens en faveur de la raison sont très visibles (Di Grassi intitule son traité *Ragione ...* tandis que Grisone affiche une intention d'ordre avec son titre *Gli ordini ...*), l'esprit de ces traités reste marqué par le contexte militaire et guerrier de l'époque. Les traités d'escrime italienne préparent à la nouvelle pratique du duel qui se développe alors en Italie. Les armes sont certes « l'épée longue à la main seule » - la '*spada*' italienne qui révolutionne l'escrime médiévale qui se pratiquait alors à deux mains – mais on utilise toujours deux armes lors des duels, une épée à droite, plus une dague – le '*pugnale*' – une cape ou un petit bouclier – le '*brocchierro*' ou la '*rotella*' - dans la main gauche. Chacune de ces armes possède donc une efficacité meurtrière évidente. Cependant, le secret qui entoure cet enseignement est régulièrement relevé par les auteurs. Puisque l'objectif était la pratique du duel, et pour garder une certaine efficacité dans le combat, les différentes attaques ne devaient pas être totalement dévoilées. Des ateliers de pratique très concrets étaient d'ailleurs proposés dans les traités d'escrime sous la forme d'une cible murale (nommée « *il segno della spade* ») ou encore d'un tracé circulaire au sol^{xvi}. Par la suite, ce contenu sera pratiquement évacué par les maîtres français de l'époque suivante.

Les précurseurs français (vers 1580-1650)

Les premiers auteurs français à se poser la question du contenu d'une formation aristocratique rédigent leurs traités aux alentours des années 1580-1650. S'ils sont fortement

inspirés par les auteurs transalpins qu'ils ont découverts lors de nombreux séjours en Italie, leur travail va s'inscrire dans une perspective légèrement différente, même si elle demeure tout aussi artificielle. Leurs théories reposent sur une bio-mécanique encore naissante ainsi que sur une bio-chimie basée sur la médecine des humeurs – comme c'était déjà parfois le cas chez les maîtres italiens. Par contre, les auteurs français vont particulièrement insister sur la perspective encyclopédique du savoir dont ils font la promotion^{xvii}.

Dans ces traités français, une première affirmation est partout présente qui insiste sur le fait que l'équitation seule ne sera pas suffisante pour le cavalier. La maîtrise de la nouvelle escrime ainsi que l'agilité à la danse seront nécessaires au gentilhomme. Ainsi ces trois arts seront enseignés dans les « Académies » françaises. Face à ce souci de formation très générale qui construit l'honneur du courtisan à la cour – celui qui est identifié comme « honneste homme » - les justifications militaires des exercices italiens disparaissent rapidement dans les traités français. Dans le domaine de l'art équestre par exemple, si on retrouve encore dans La Broue ou La Noue des passages liés à la nécessité de préparer le cheval au cadre du combat, ce n'est déjà plus le cas chez Menou ou chez Pluvinel dès 1620. Aussi, pour caractériser plus finement la production didactique française, et donc ses activités corporelles et pédagogiques, il est possible de retenir un certain abandon de l'efficacité guerrière au profit d'une pratique sportive très formelle. La rationalité grandissante des « arts académiques » français affiche donc une volonté toute théorique d'organiser les déplacements corporels dans une recherche symbolique d'harmonie universelle. On vise la perfection du geste, une perfection plus formelle que réelle. La composition géométrique des mouvements du corps prime sur toute autre nécessité. On la repère sur « les tracés de sol » de l'art équestre. Mais ce travail sur la forme de la motricité se retrouve également en escrime et en danse. L'efficacité d'un coup d'épée semble plus liée au déplacement presque magique des appuis au sol qu'à la précision du mouvement de l'arme, ce qui s'inscrit peut-être d'avantage en filiation d'une escrime espagnole^{xviii}. Parallèlement, les armes du duel italien sont progressivement laissées de côté dans l'escrime française. Saint Didier et ses successeurs ne présentent que des exercices utilisant « l'espée seule », qui devient sous la plume du maître français « la mère de toutes armes »^{xix}.

A ce stade de l'étude, il devient possible d'affirmer que la notion de construction identitaire fonctionne ici de façon complexe. Elle est création de différenciation face à la mise en évidence d'une altérité repérée, puisque le courtisan ou nouveau gentilhomme se positionne face à l'ancienne chevalerie. De plus, la nouvelle identité passe également par une appropriation corporelle de pratiques extérieures. En cela, les activités étrangères transforment de manière dynamique le processus de l'identification qui est en train d'émerger. C'est ce qui va rapidement opposer « le Cavalier français » et le '*cavalliere*' italien. Car le contexte politique, économique, militaire et social de ces deux pays est fort différent. A la fin du XVI^e siècle, le poids de la chevalerie française est en train de diminuer lors des épisodes guerriers. Depuis 1450, on a remplacé les troupes d'aristocrates mal entraînés par des armées permanentes de militaires professionnels – les « compagnies d'ordonnances » instituées par Charles VII au royaume de France. En outre, on ne se bat plus de la même manière, comme l'a démontré Philippe Contamine^{xx}. A Pavie en 1525, les arquebusiers et les piquiers espagnols ont décimé une gendarmerie française ralentie dans ses évolutions par l'épaisseur croissante du métal des cuirasses. Les fantassins regroupés en bataillons serrés avaient résisté aux assauts des preux chevaliers. Pour finir, l'apparition de l'arme à feu sur le champ de bataille a achevé de relativiser le poids militaire d'une chevalerie devenue trop vulnérable.

En Italie, la situation est foncièrement différente puisque les armées italiennes utilisent depuis le début du XIV^e siècle le système de la '*condotta*'. Contrairement à la France qui est un royaume et dont le pouvoir se partage entre un monarque et une noblesse guerrière, les états

urbains de l'Italie sont contrôlés par une classe dirigeante faite d'hommes d'affaires qui, préférant s'adonner à leur activité professionnelle et commerciale, engagent des mercenaires italiens pour les remplacer sur le champ de bataille. Le '*condottierre*', personnage également issu de l'aristocratie urbaine, devient alors un véritable entrepreneur militaire. Si hommes de guerre et hommes politiques semblent véritablement distincts en Italie tandis qu'en France ils sont plus souvent confondus, il devient plus aisé de comprendre en quoi leur culture et les nécessités de leur éducation seront différentes. Ainsi, on ne retrouve pas, de part et d'autre des limites du royaume de France, une seule et même aristocratie. Pourtant, si les jeux de la noblesse, les festivités à la cour, les activités corporelles des gentilshommes semblent traverser les frontières, les réalités sociales et politiques sont fortement contrastées. En particulier, l'acceptation d'une série de pratiques corporelles étrangères par l'aristocratie française va permettre à la fois de construire une distinction individuelle du pratiquant – reconnaître « l'honnête homme » par la nouvelle éducation qu'il possède - et produire parallèlement une identité collective toute neuve – liée à l'émergence du modèle du courtisan.

Les traités académiques français au XVIII^e siècle (après 1650)

L'étude ultime des traités français rédigés à partir de 1650 devrait permettre de confirmer les évolutions envisagées. L'affirmation de l'identité de l'aristocratie française doit en effet se retrouver à travers l'étude d'une littérature didactique plus récente^{xxi}.

Au delà des caractéristiques propres à chaque champ corporel et à l'histoire particulière de ces pratiques artistiques et sportives, le trait principal des maîtres français est qu'ils ont développé une équitation, une escrime et une manière de danser définitivement coupées des pratiques militaires. Dans ces « arts académiques » du royaume, la recherche d'une efficacité martiale n'est plus véritablement contraignante. L'ancien argument lié à la réalité des combats ne paye plus. Pourtant, ce pan de la littérature didactique s'adresse à une aristocratie qui, si elle se tourne vers la cour et vers son monarque, cherche encore à retrouver son ancienne qualité guerrière. Tandis que les exercices corporels sont édulcorés, le contexte militaire va pourtant réapparaître par le biais d'un contenu sportif qui refait surface dès la fin du XVI^e siècle. Il s'agit de la quintaine, de la course de bague, puis des courses de tête. Héritées des activités féodales pratiquées par les chevaliers en attente d'ennemis, ces courses équestres vivent un nouvel essor par le biais des traités français d'équitation. On percute des mannequins, on enfile des anneaux, on s'affronte dans des jeux de précision à la lance, dans des exercices d'adresse à la forme très guerrière. Et cette évolution semble être une originalité bien française.

Face à cela, rien de tel en effet dans les traités italiens. Ce n'est pas que les courses équestres n'y aient pas été pratiquées. Comme l'a démontré Lucien Clare^{xxii}, bague et quintaine étaient courues en Italie dès le XIV^e siècle lors de cérémonies urbaines qui entretenaient l'harmonie communale. Si aux XVI^e et XVII^e siècles l'Italie ne produit pas de contenu technique autre que les activités de base de l'art équestre (déplacements au sol, sauts ou airs), c'est assurément parce que le rôle joué par les tournois et les joutes relevait plus de la vie de la ville, et en cela était partagé par toute la population de la cité. Comme cela se retrouve dans le '*calcio*' florentin de la Renaissance, les confrontations mettaient en jeu chez les acteurs la suprématie d'un quartier, la victoire d'une partie de la population, et plus généralement certaines formes de préférences sociales chez les spectateurs^{xxiii}. Plus rarement, on y décryptait les signes de l'identité ou de la réputation d'un gentilhomme à la cour. Le rôle de ces fêtes était donc foncièrement différent. A ce niveau, aristocrates français et italiens n'appréhendent pas les activités d'escrime équestre selon la même sensibilité, ni dans une fonction sociale identique. Tandis que les gentilshommes français s'adonnent avec passion, et

sous les encouragements du roi, « aux courses de bague & de la quintaine » pour se partager « les prix » et les récompenses adjugés au plus gracieux des combattants (et non au plus précis), les aristocrates italiens semblent délaissier cet entraînement, le réservant aux professionnels du combat et ne participant seulement qu'à quelques divertissements urbains.

Conclusion

Sur la période qui court du XVI au XVIII siècles, une identité collective est véritablement en marche. La noblesse française vient de se construire une définition tout originale, à la fois héritée de la chevalerie du Moyen Âge, encore influencée par l'éclat italien, mais déjà affirmée par ses propres qualités nouvelles. Cette mutation est confirmée par l'étude du vocabulaire de la langue française. Le terme même de « chevalier », par sa forte connotation médiévale, est rapidement abandonné dans les textes des traités d'éducation. Dans un premier temps, des emprunts à la langue italienne sont tentés de manière très momentanée : La Broue essaye le néologisme de « cavaleric »^{xxiv} pour désigner celui qui met son cheval à l'adresse, invention derrière laquelle il est possible de retrouver le titre italien du '*cavallero*'^{xxv} rapidement retraduit en « chevaucheur ». Finalement, c'est le mot « cavalier » (encore hérité du transalpin '*il cavaliere*') qui fait son apparition en 1614^{xxvi} et qui va peu à peu signifier à la fois l'homme du monde, le gentilhomme servant à cheval, l'homme d'épée, et le partenaire d'une dame lors d'une danse. Ainsi, cette lente construction étymologique semble confirmer le fait que, face à l'identité du cavalier italien, « le Cavalier français », et avec lui toute la noblesse française, a progressivement construit son identité collective grâce aux « Arts académiques », sur la base d'activités corporelles et ludiques issues d'une mode italienne récupérée et dont il a réalisé l'appropriation progressive.

De son temps déjà, Baldassare Castiglione avait relevé cette opposition symbolique encore naissante, entre des origines géographiques toutes différentes. Alors qu'il fixait l'identité de son Corteggiano, il écrivait dès 1528 :

« J'entends que notre Courtisan surpasse les autres, et chacun dans ce dont il fait le plus profession. Et puisque la gloire particulière des Italiens est de monter avec la bride, de manier habilement les chevaux, principalement ceux qui sont difficiles, de combattre avec la lance et de jouter, je veux qu'en cela il soit parmi les meilleurs Italiens ; au tournoi, pour tenir le pas, pour forcer la barrière, qu'il soit parmi les meilleurs Français ; au jeu de canne, à la course de taureau, pour lancer les javelots et les dards, qu'il excelle parmi les Espagnols. Mais surtout qu'il accompagne tous ses mouvements d'un certain bon jugement et de grâce, s'il veut mériter cette faveur universelle qui est si appréciée »^{xxvii}.

ⁱ Duby, Georges : *Les trois ordres*, Paris 1978.

ⁱⁱ Dumézil, Georges : *Mythe et épopée*, Paris 1968.

ⁱⁱⁱ Ce changement va s'accélérer vers 1750 puis lors de la Révolution française et ouvrir des perspectives nouvelles d'ascension ou de promotion sociale.

^{iv} Cuche, Denis : *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris 1996.

^v Guttman, Allen : *From Ritual to Record*, New York 1978. *Du rituel au record*, Paris 2006.

^{vi} Elias, Norbert : *La civilisation des mœurs*, Paris 1976.

^{vii} Defrance, Jacques : *Sociologie du sport*, Paris 1995, p. 3.

^{viii} Schalk, Ellery : *L'épée et le sang*, Seyssel 1996.

^{ix} Elias, Norbert : *La société de cour*, Paris 1985.

^x Vigarello, Georges : *Le corps redressé*, Paris 1978, p. 24 sq.

-
- ^{xi} Pour l'équitation : Grisone, Federigo : *Gli ordini di cavalcare*, Naples 1550. Fiaschi, Cesare : *Trattato dell'imbrigliare, maneggiare e ferrare cavalli*, Bologne 1556. Corte, Claudio : *Il Cavalerizzo*, Venise 1562. Il faut noter que des traductions françaises de ces textes sont publiées dix ans à peine après l'édition originale de l'œuvre. Pour l'escrime : Marozzo, Achille : *Opera nova*, Modène 1536. Agrippa, Camillo : *Trattato di scienza d'arme*, Rome 1553. Di Grassi, Giacomo : *Ragione di adoppar sicuramente l'arme*, Venise 1570. Viggiani, Angelo : *Lo Schermo*, Venise 1574. Lovino, Giovanni Antonio : *Modo di cacciare mano alla spada*, ms vers 1580. Certains maîtres italiens sont encore directement édités en France dans leur traduction française. Cavalcabo, Hyéronime : *Traité ou instruction pour tirer des armes*, Paris 1595.
- ^{xii} Fiaschi : *Trattato*, p. 88.
- ^{xiii} Marozzo : *Opera*, fol. 48v
- ^{xiv} Agrippa : *Trattato*, fol. 4v.
- ^{xv} Di Grassi : *Ragione*, p. 24.
- ^{xvi} Vadi, Filippo : *De arte gladiatoria dimicandi*, f. 15v. Marozzo : *Opera*, p. 63. Fabris, Salvatore : *Scienza e pratica d'arme*, s. n.
- ^{xvii} Pour l'art équestre : La Broue, Salomon de : *Le Cavalerice françois*, Paris 1610. Menou, René de : *La Pratique du Cavalier*, Paris 1614. La Noue, Pierre de : *La Cavalerie françoise et italienne*, Lyon 1620. Pluvinel, Antoine de : *La Maneige royal*, Paris 1623, *L'Instruction du Roy*, Paris 1625. Pour l'escrime : Saint Didier, Henry de : *Les secrets du premier livre sur l'espée seule*, Paris 1573. Thibault, Girard : *Académie de l'espée*, Leyde 1628.
- ^{xviii} Thibault : *Académie*, I - tab. I.
- ^{xix} Saint Didier : *Secrets*, titre.
- ^{xx} Contamine, Philippe : *La guerre au Moyen Âge*, Paris 1980.
- ^{xxi} Pour l'équitation : Delcampe : *L'art de monter à cheval*, Paris 1658. Menestrier, Claude François : *Traité des tournois, joutes, carrousels*, Lyon 1669. La Guérinière, François Robichon de : *Ecole de cavalerie*, Paris 1733. Pour l'escrime : Besnard, Charles : *Le Maistre d'arme libéral*, Rennes 1653. La Touche, Philibert de : *Les vrayz principes de l'espée seule*, Paris 1670. Le Perche, Jean-Baptiste : *L'exercice des armes ou le Maniement du fleuret*, Paris 1676. Wernesson de Liancour, André : *Le Maistre d'armes*, Paris 1686. Labat : *L'art en faict d'armes*, Toulouse 1696.
- ^{xxii} Clare, Lucien : *La quintaine, la course de bague et le jeu de tête*, Paris 1983.
- ^{xxiii} Bredekamp, Horst : *Le football florentin*, Paris 1995.
- ^{xxiv} La Broue : *Cavalerice*, p. 10.
- ^{xxv} Corte : *Cavalerizzo*, p. 139.
- ^{xxvi} Menou : *Pratique*, p. 7.
- ^{xxvii} Castiglione : *Livre*, I-xxi.